

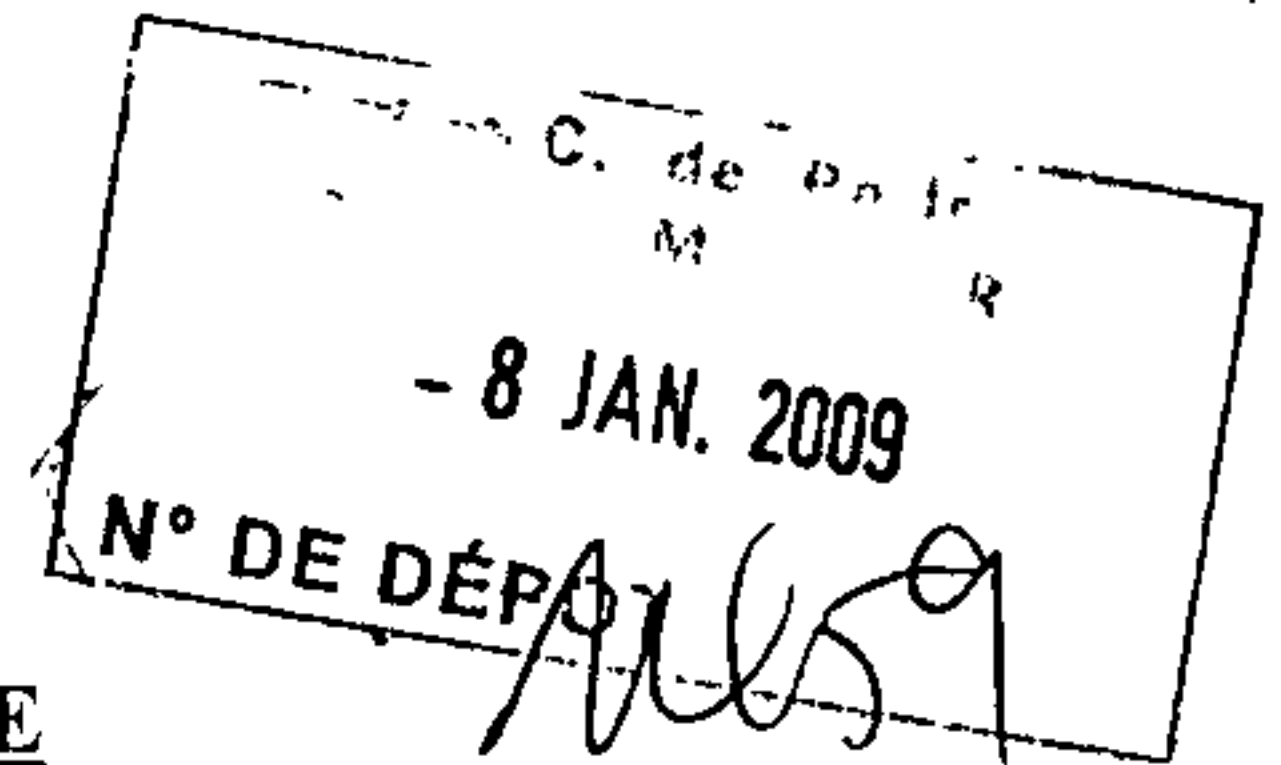
0836807

"ALKOS DEVELOPPEMENT"

Société par actions simplifiée au capital de 1.461.836 €

**Siège social : PARIS (75008)
88, rue de Courcelles**

503 182 073 RCS PARIS



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 DECEMBRE 2008**

PROCES-VERBAL

L'an deux mille huit, le vingt neuf décembre à dix heures trente, les associés de la société ALKOS DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée au capital de 1.461.836 €, dont le siège social est situé à PARIS (75008) – 88, rue de Courcelles se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel REDOULY, en sa qualité de Président de la Société.

La société FINNLEY S.A., représentée par Monsieur Gérard GIEUX, et le FCPR FONDS DE CO-INVESTISSEMENT DIRECT – FCID, représenté par sa société de gestion CDC ENTREPRISES, elle-même représentée par Madame Nadia SARI, associés présents et acceptant représentant tant par eux-mêmes qu'en qualité de mandataire le plus grand nombre d'actions, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Frédérique MONTEIL est désignée comme secrétaire par les membres du bureau ainsi constitué.

Monsieur Hervé POUBEAU, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que tous les associés sont présents ou représentés.

R M.
NS

Le président de séance déclare alors que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le président de séance met à la disposition des associés :

- copie des convocations adressées aux associés et au Commissaire aux comptes ;
- les statuts de la Société ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les statuts et la réglementation en vigueur, devant être communiqués aux associés, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport du Président ;
- nomination d'un deuxième commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant ;
- délégation de pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Président.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte,

- (i) que la Société détenant directement ou indirectement 100 % des actions et 100% des droits de vote dans le capital des sociétés ALKOS COSMETIQUES, FINANCIERE BEAUTE, INTER COSMETIQUES et SAGAL, devra établir, faire approuver et publier des comptes consolidés, ainsi qu'un rapport de gestion du groupe, lors de l'approbation des comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2008, afin de se conformer aux dispositions de l'article L. 233-16 – al II-1° du Code de Commerce, et,

R. M.
15

(ii) que toute société tenue de publier des comptes consolidés, doit conformément à l'article L.832-2 du Code de Commerce, désigner au moins deux Commissaires aux Comptes titulaires et deux Commissaires aux Comptes suppléants.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de nommer à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2008 et clos le 31 décembre 2008,

en qualité de second Commissaire aux Comptes titulaire :

La SARL SOREGEC Europe,
Représentée par Monsieur Guy DESAMAISSON
Dont le siège social est situé à PARIS (75011) – 55, rue du Faubourg Saint Antoine
Immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 349 898 379.

et en qualité de second Commissaire aux Comptes Suppléant :

La SARL BRC
Représentée par Monsieur Bruno RONGIER
Dont le siège social est à PARIS (75003) – 11, rue Réaumur
Immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 381 144 864.

pour une période de six exercices, qui prendra fin à l'issue de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle en 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*
* *

R^{PM}

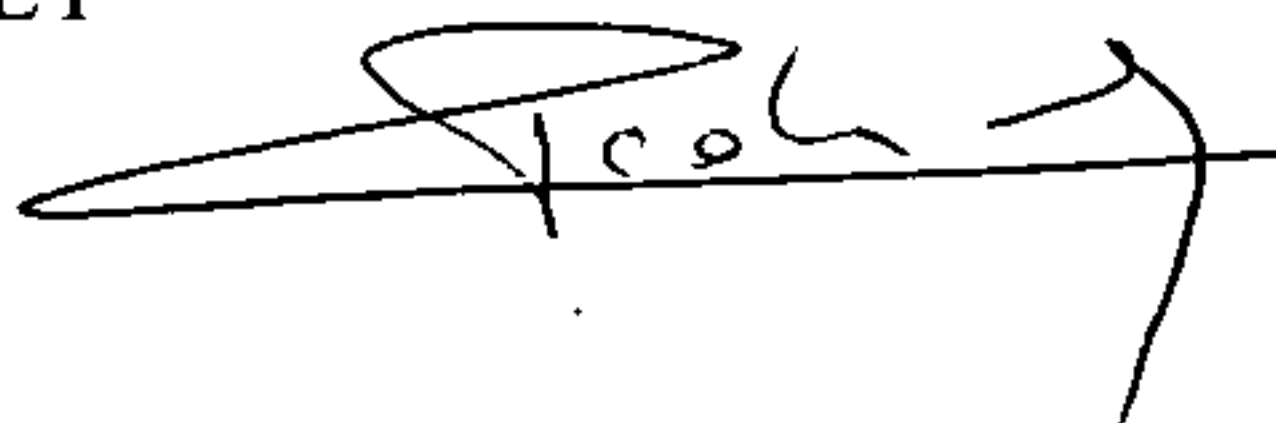
NS

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le président

Monsieur Michel REDOULY

CERTIFIÉ CONFORME



Un Scrutateur

FINNLEY S.A.

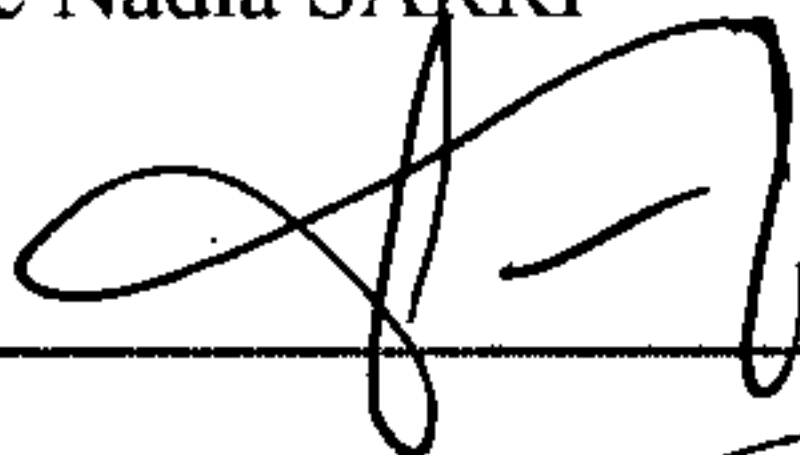
Représentée par Monsieur Gérard GIEUX

Un Scrutateur

Pour FCPR FONDS DE CO-INVESTISSEMENT DIRECT – FCID

CDC ENTREPRISES

Représentée par Madame Nadia SARRI



Le Secrétaire

Madame Frédérique MONTEIL

